Cfdt:
CREDIT MUTUEL NORD EUROPE

# LE P'TIT JOURNAL

Bulletin d'information de la cfdt

N° 226 Avril 2021

## LES ACTUALITES

■Digitalisation au travail.

### Soyez prudent !

Bon nombre d'entreprises Françaises se voient dans l'obligation d'augmenter, voire de faire accéder leurs salariés au télétravail. L'objectif, défini par les pouvoirs publics, est de freiner l'épidémie qui enfle dans le pays. Certains secteurs d'activité telles que les banques et les assurances semblent pouvoir faire mieux.
Cette pratique existait peu avant la crise sanitaire au sein du CMNE, et elle s'est étendue assez largement. Depuis un an ce nouveau mode de fonctionnement a mis en évidence des questionnements sur les usages informatiques et numériques.
Les règles du télétravail impliquent de ne pas déplacer des dossiers clients ou documents personnels de clients entre son domicile et son entreprise, numériser est donc devenu **incontournable.**
Ce nomadisme numérique est un sujet très sensible et nul n'est censé ignorer la règle juridique de la RGPD. Afin que chacun puisse appréhender ces règles il est possible de consulter plusieurs documents dans PIXIS, tels que :

⇒ *La Charte Informatique,*
⇒ *Travail distant – les bonnes pratiques,*
⇒ *Guide de la protection des données personnelles*

Vos correspondants pour la partie sécurité des réseaux sont le RSSI et le DPO (délégué à la protection des données) pour les sujets concernant la protection des données personnelles de nos clients mais aussi celles des salariés.

■Trucs et astuces.

### Comment justifier son activité ?

Il est possible de retrouver la totalité des informations saisies dans votre agenda via OUTLOOK et ce, sur plusieurs années. Par exemple, pour vous permettre de justifier votre activité lors de la préparation de l'Entretien Annuel d'Evaluation ou de l'entretien semestriel (temps d'accueil, de remplacement etc..) :
Le lien : OUTLOOK, ICONE calendrier en bas à gauche du programme.

■Congés.

### Le report est toujours possible !

Contrairement aux mauvaises interprétations entendues ici où là, vous avez toujours la possibilité de demander le report de congés payés. Cette disposition est toujours d'actualité et a été rappelée lors des questions/réponses de la dernière réunion de CSE.
La règle du report s'applique dans deux situations :

- Dans le cas d'une reprise de travail suite à une longue maladie et si le salarié n'a pas pu prendre le solde de ses congés avant le 31 mai.
- Pour raison de service, dans la limite de 5 jours et avec l'accord du manager.

Les demandes de dérogation, validées par le manager, doivent être adressées à l'administration du personnel avant le 31 mai.

## SOMMAIRE

■**Actualités……..1**
Digitalisation au travail.
Trucs et astuces.
Report de congés annuels.
■**Edito …..……..1**
■**Le dossier du mois....2**
Evolution technologique / bien être
■**Félicitations……2**
■**Carton Rouge…….2**
■**Le chiffre……2**
■**Décryptage……2**
Effectif CDI du CMNE
■**Repères ……...2**

## EDITO

L'heure est au changement. Et comme les trains, un changement peut en cacher un autre.
Qui ne s'est jamais exclamé au moment de la connexion matinale : « Oh mince, **ILS** ont encore tout changé! ». Comme il est commode par son impersonnalité, ce « ILS ». On ne sait pas toujours qui se cache derrière et il est ainsi facile de l'accuser de tous les maux. Et pourtant la réussite du changement nécessite de concentrer les énergies pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.
Encore faut-il que le changement soit accepté, et donc présenté et expliqué en amont. Et même dans ces conditions, les changements sont perçus différemment selon les individus. Une partie de la richesse de l'humain réside dans les différences entre les humains. Ces différences méritent d'être retenues dans l'appréhension et la compréhension individuelles du changement. Et ce notamment au niveau des entreprises et de leurs lignes de management.
Notre dossier exprime les conditions de l'acceptation du changement, et leurs limites.
Vous avez bien-sûr compris que le 2ème train a comme horaire de passage le 1er janvier 2022 à 0h00.

Vous avez des questions, des remarques ?
Contactez votre représentant CFDT directement sur sa messagerie personnelle.

**Gilles BAUGET gilles.bauget@cmne.fr**
**Damien COYEZ damien.coyez@cmne.fr**
**Sylvie DAVANNE sylvie.davanne@cmne.fr**
**Gaël DELALLEAU gael.delalleau@cmne.fr**
**Emmanuel DONDELA emmanuel.dondela@cmne.fr**
**Frédéric LAMBERT frederic.lambert@cmne.fr**
**Nathalie GODDYN nathalie.goddyn@cmne.fr**
**Éric GOURY eric.goury@cmne.fr**
**Emilie LALLEMENT emilie.lallement@cmne.fr**
**Romain LANTIEZ romain.lantiez@cmne.fr**
**Jacques MENET jacques.menet@cmne.fr**
**Sandrine QUENTIN sandrine.quentin@cmne.fr**
**Philippe VANDEVELDE philippe.vandevelde@cmne.fr**

# LE DOSSIER DU MOIS

L'évolution technologique et le bien-être au travail.

## Nous ne sommes pas tous égaux face aux changements.

La crise sanitaire a eu pour effet d'accélérer le développement de nouveaux outils et applicatifs de notre système d'information. Ces outils, que nous utilisons au quotidien, sont modifiés du jour au lendemain sans préavis au fil des mises à jour et des migrations informatiques. Cela touche l'ensemble des salariés, aussi bien du réseau que des services fédéraux. Pour exemple nous pouvons citer la refonte du SEQP et prochainement la modification de l'instruction des packages bancaires (remplacement de PACWEB par INDIGO). De plus, la convergence avec CMAF devrait s'accompagner de l'utilisation de leurs applicatifs, notamment pour les services du siège (le nouveau SIRH, l'outil d'échange communautaire Com'Unity). Ces évolutions sont bien entendu nécessaires et justifiées pour répondre aux attentes des clients, répondre aux évolutions réglementaires et conserver un outil informatique performant.

La crise sanitaire a marqué une accélération de ce développement avec la généralisation du télétravail, des connexions à distance, de la signature électronique et des rendez-vous en visio. Ces changements rapides et complexes engendrent perte de repère chez certains salariés et parfois incompréhension pour les utilisateurs. Nous ne sommes pas tous égaux face aux changements, et de nombreuses personnes n'oseront pas dire qu'elles sont déconnectées par peur d'être discréditées. Il est nécessaire d'adapter et d'accompagner les salariés qui auront besoin de formation et d'accompagnement notamment par le management de proximité. Des sessions de formation en ligne telles que le passeport digital et les FORMAD ont été mises en place par la direction. En complément, elle communique au travers d'un portail sous Intra intitulé « Mon allier digital » et d'une newsletter « le mag du digital ». Néanmoins cette démarche reste trop déshumanisée. Un réel accompagnement terrain est indispensable et ce temps doit être adapté pour l'ensemble des salariés. Cela ne doit pas se faire à marche forcée. L'isolement, le discrédit la résistance au changement sont des problèmes pour un certain nombre de salariés. La mise en place de nouveaux outils s'est souvent accompagnée d'une analyse quantitative et non qualitative de l'utilisation de ces derniers, par exemple le taux de signature électronique, le nombre de rendez-vous en visio mal perçus par les salariés, etc. Pour que l'appropriation fonctionne, l'entreprise doit baisser son exigence de résultat sur ces sujets. L'appropriation de l'outil ne doit pas passer par la peur mais par la mise en avant de l'humain, au travers d'un accompagnement terrain, de monitorat, et de formations en présentiel.■

**L'isolement, le discrédit la résistance au changement sont des problèmes pour un certain nombre de salariés.**

### FELICITATIONS

Pour avoir accepté de modifier les règles de planification des congés d'été dans le cadre des demandes de recrutement de « contrat étudiant ». Il sera désormais possible de poser 3 semaines de congés au lieu des 4 semaines habituelles à l'intérieur d'une période de 12 semaines consécutives incluant les mois de juillet et août.

### CARTON ROUGE

A la direction du CMNE qui maintient son dispositif de dispense d'activité rémunérée à hauteur de 50% du temps d'absence, contrairement à CMAF qui permet à ses salariés de maintenir leur rémunération à 100%.

Arrêté au 10 avril, le nombre de salariés contraints de rester chez eux pour la garde de leur enfant de moins de 14 ans est de 10. La CFDT a fait la demande auprès de la direction pour que ces salariés puissent voir leur rémunération maintenue à hauteur de 100%.

### LE CHIFFRE 55

C'est l'âge à partir duquel vous pouvez accéder à la vaccination sans justification, directement auprès de votre médecine du travail pendant votre temps de travail, ou bien sur votre temps libre dans les centres de vaccination, chez votre médecin traitant ou les autres professionnels autorisés.

### DECRYPTAGE

■ Effectif CDI de la CFCMNE.

- **540** salariés au 31/03/2021.

| | Points de vente | Appui réseau * | Services fédéraux | Total |
|---|---|---|---|---|
| 2005 | 2009 | 207 | 712 | 2928 |
| 2017 | 1373 | 566 | 578 | 2517 |
| 2018 | 1334 | 605 | 596 | 2535 |
| 2019 | 1303 | 609 | 569 | 2481 |
| 2020 | 1284 | 596 | 531 | 2411 |
| 2021 | 1277 | 592 | 519 | 2388 |
| Écart | -732 | +385 | -193 | -540 |

* CMNA. Délégations fédérales. ECP. Gestion de patrimoine. Animation com. Marché prof/agri/ OBNL. Activité entreprise. Equipe volante. Caisse solidaire.

### REPERES

**L'AGENDA DU MOIS**

| | |
|---|---|
| Négociation : | 08 -13 et 22/04 |
| C.S.E : | 14 et 15/04 |
| C.S.S.C.T. | Pas de réunion |

**SECURITE SOCIALE**

| | |
|---|---|
| Plafond annuel : | 41.136 € |
| Plafond mensuel : | 3.428 € |

**SMIC** (01/21 Source : Service Public.fr

| | |
|---|---|
| Taux horaire brut : | 10.25 € |
| Taux horaire net : | 8.11 € |
| Mensuel brut : | 1.554.58 € |
| Mensuel net : | 1.231 € |

**INFLATION**

0.60 % (selon l'INSEE)

**ALLOCATIONS** (01/04/21)

| | |
|---|---|
| Revenus nets ≤ 69.933 € / an | |
| Deux enfants : | 132.08 € |
| Revenus nets ≤ 75.760 € / an | |
| Trois enfants : | 301.30 € |
| Revenus nets ≤ 81.587 € / an | |
| Quatre enfants : | 470.52 € |

**RSA** (01/04/21)

| | |
|---|---|
| 1 personne seule: | 565.34 € |
| 1 couple : | 848.01 € |
| 1 couple + 1 enf : | 1.017.61 € |
| 1 couple + 2 enf : | 1.187.21 € |
| Enfant suppl.: | 226.14 € |

**Pour adhérer à la CFDT : Tél : 03/20/78/36/82**
**Messagerie : cfdt-cmne@cmne.fr**
**Application mobile : disponible sur Play Store et App Store**
**facebook : CFDT CMNE**

Cfdt: BANQUES ET ASSURANCES
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

**BULLETIN D'ADHESION**

**Nom : ……**
**Prénom : ……**
**Adresse : ……**
**Code Postal : ……Ville : ……**

**A retourner :**
**CMNE - local syndical de la CFDT**
**4 place Richebé - 59000 LILLE**

**Date et signature**